



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences <i>Bureau de la gestion des dotations et des compétences</i> Chef de bureau : Bertrand DROGUET Adresse : 1 ter avenue Lowendal – 75700 Paris 07 sp Tél : 01.49.55.43.28 - Fax : 01.49.55.48.19</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDEDC/N2009-2023 Date: 25 février 2009</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Nombre d'annexe : 0

Objet : Formation d'adaptation à l'emploi pour les lauréats aux concours externes et internes de techniciens de laboratoire

Plan de diffusion : Techniciens de laboratoire des établissements publics locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes

Mots-clefs : Formation, adaptation emploi, concours, technicien de laboratoire

Destinataires	
<p><u>Pour exécution</u></p> <p>Mesdames, messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et directeurs de l'agriculture et de la forêt Mesdames, messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement – les chefs des services de la formation et du développement Madame la directrice de l'école nationale de formation agronomique Mesdames, messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole et des lycées maritimes</p>	<p><u>Pour information</u></p> <p>Monsieur le secrétaire général du ministère de l'agriculture et de la pêche Monsieur le directeur général de l'enseignement et de la recherche Monsieur le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole</p>

Il est mis en place une formation d'adaptation à l'emploi pour les lauréats aux concours externes et internes de Techniciens de Laboratoire.

Cette formation d'une durée de huit demi-journées a pour objectifs de :

- permettre à ces agents d'adapter leurs connaissances théoriques aux réalités du métier en établissement.
A ce titre, la présence commune à cette formation des lauréats aux concours externe et interne favorisera les échanges d'expériences.
- développer les compétences pratiques des agents et d'acquérir les gestes professionnels (conception, mise au point et mise en œuvre des travaux pratiques, gestion du laboratoire, maîtrise de l'outil informatique, respect des règles de sécurité...).
- mieux maîtriser les relations avec les enseignants, les élèves et l'administration.

Public concerné :

Cette formation est ouverte aux Techniciens de Laboratoire options :

- Biologie-Ecologie et Physique-Chimie, lauréats des concours interne et externe.

Elle a un caractère obligatoire sauf cas de force majeure.

Dates :

du Lundi 2 Mars 2009 (14h) au Vendredi 6 Mars 2009 (12h)

Organisation et intervenants :

La structure organisatrice est : **l'ENFA de Toulouse**
2 route de Narbonne
BP 22687
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
Tél. : 05 61 75 32 32

Intervenants :

Biologie-Ecologie : - Christiane BORIN
- André GOUREAU
- Jean-Louis HEMPTINE
- Alexandra MAGRO
et Techniciens de Laboratoire en poste en établissement

Physique-Chimie : - Christine DUCAMP
- Nicolas HERVE
- Inspecteur Physique-Chimie (IEA)
et Techniciens de Laboratoire en poste en établissement

Plans de formation :

1) Biologie-Ecologie :

EMPLOI DU TEMPS
semaine du 2 au 6 Mars

Stage d'adaptation à l'emploi des Techniciens de Laboratoire, option biologie-écologie

Lundi	Mardi 8h30-12h	Mercredi 8h30-12h	Jeudi 8h30-12h	Vendredi 8h30-12h
	Initiation à l'utilisation du matériel ExAO Borin C. Martres V.	Conception, mise au point et mise en œuvre des travaux pratiques Goureau A.	Taxonomie des insectes (détermination des principaux ordres) Magro A.	Atelier ouvert : CDI, rencontre avec les techniciennes ENFA, élevage d'insectes...
14h-17h Accueil Hygiène et sécurité au laboratoire (prévention du risque chimique, électrique et biologique) Intervenants physique-chimie + Goureau A.	13h30-17h Statuts et missions du Technicien de Laboratoire, relations avec les élèves et les enseignants Conception, mise au point et mise en œuvre des travaux pratiques Goureau A.	13h30-16h30 Taxonomie des insectes (détermination des principaux ordres) Magro A.	13h30-17h L'écologie dans les programmes et référentiels de l'enseignement agricole Hemptinne J.L.	

2) Physique-Chimie :

EMPLOI DU TEMPS
semaine du 2 au 6 Mars

Stage d'adaptation à l'emploi des Techniciens de Laboratoire, option physique-chimie

Lundi	Mardi 8h30-12h	Mercredi 8h30-12h	Jeudi 8h30-12h	Vendredi 8h30-12h
	Statut et missions du Technicien de Laboratoire relations avec les élèves et les enseignants Règles administratives liées à la gestion au quotidien d'un laboratoire	Les gestes du métier et les bonnes pratiques professionnelles en Travaux Pratiques de Physique Initiation à l'EXAO	Les gestes du métier et les bonnes pratiques professionnelles en Travaux Pratiques de Physique Initiation à l'EXAO	Les gestes du métier et les bonnes pratiques professionnelles en Travaux Pratiques de Physique Initiation à l'EXAO
14h-17h Accueil Hygiène et Sécurité en laboratoire (prévention du risque chimique, électrique et biologique)	13h30-17h- Les gestes du métier et les bonnes pratiques professionnelles en Travaux Pratiques de Physique – Chimie : encadrer un groupe d'élèves en TP, assister l'enseignant dans la préparation d'un TP, s'organiser, choisir le matériel, assurer la maintenance des appareils, travailler le verre et souder, gestion de produits chimiques et gestions des déchets, préparer et gérer des commandes. Initiation à l'EXAO	13h30-17 h Les gestes du métier et les bonnes pratiques professionnelles en Travaux Pratiques de Physique Initiation à l'EXAO	13h30-17h Les gestes du métier et les bonnes pratiques professionnelles en Travaux Pratiques de Physique Initiation à l'EXAO	

Modalités pratiques :

L'ENFA convoquera directement les agents concernés par cette action de formation.

Interlocuteurs : **ENFA de Toulouse**
2 route de Narbonne
BP 22687
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
Tél. 05 61 75 32 32

Jean-Marie CHASSAGNE – responsable de la formation des enseignants –
Tél. 05 60 75 34 60

Gisèle COMBARIEU – secrétariat – Tél. 05 61 75 32 09

Frais de déplacements :

Les frais de déplacements (hébergement et restauration) seront pris en charge par l'ENFA après retour des documents joints à la convocation et renseignés avec précision (taux mission)..

L'adjointe au sous-directeur
Des établissements, des dotations
et des compétences,

Annick MARTY